



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CŒUR DE SAINTONGE
PROCES-VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 19 décembre à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,
Mmes., ANDRE L., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., DUCAYLA C.,
SCHNEIDER C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S.,
LUTARD J., TIREAU D, POCH P., BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D, STAUDER J.D, GACHET P.,
ROBERT M.

Excusés : Mmes TURGNE D., SIGNAT L., BOULOUMOU M.C (Pouvoir M. Grenon), Mrs. DOUBLET M., RAFFE D.

Date de la convocation : 7 décembre 2018

Présents : 28

Secrétaire de séance : Monique RIVIERE.

1. APPROBATION PV DU 13 NOVEMBRE 2018

ADOpte A L'UNANIMITE

2. POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE : ETAT DU MAILLAGE DU TERRITOIRE

Suite à la validation par la commission Enfance Jeunesse en date du 21 novembre 2018 concernant les modalités de soutien liées à la politique enfance jeunesse déployée sur le territoire, Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la situation particulière du territoire qui bénéficie d'une démographie stable, voir en baisse depuis plusieurs années et qui ont amené, avec l'impact de la réforme sur les rythmes scolaires, les communes à développer certains services de mode de garde périscolaire et extrascolaire.

Il convient de noter que le soutien de notre partenaire CAF est de plus en plus contraint et ne porte plus sur l'ensemble des phases de développement du territoire (gel du soutien au développement des accueils extrascolaires et périscolaires).

Monsieur le Président soumet donc aux membres du Conseil les règles de fonctionnement et d'attribution pour les subventions et soutiens de la CDC, validées par la commission susnommée. Stéphane Gomez, coordonnateur du PEL, présente l'ensemble de ces modalités.

Certains délégués demandent à ce que ces éléments financiers soient approfondis avant d'entériner ces propositions.

Le Président propose le report de la décision de Conseil après un nouvel examen par la Commission Enfance-jeunesse. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

REPORTE

3. DESIGNATION DPD (DELEGUE PROTECTION DES DONNEES - RGPD)

Vu la loi n° 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu le Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679,
Vu la délibération n° 2018-25 du Comité Syndical de SOLURIS en date du 22/03/2018,

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat mixte SOLURIS a mis en place, par délibération du 22/03/2018, une offre d'accompagnement à la protection des données personnelles et au respect du règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD – Règlement européen n° 2016/679),

Considérant que les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation....

Considérant que ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés ainsi que les agents et les élus de la collectivité.

Considérant la loi informatique et libertés qui fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée,

Considérant que le Règlement Général sur la Protection des Données qui vient renforcer les dispositions actuelles, prévoyant notamment, que tout organisme public a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPD),

Considérant que les présidents d'EPCI et les maires sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent, engageant ainsi leur responsabilité, notamment pénale, en cas de non-respect des dispositions de la loi,

SOLURIS, afin d'accompagner les collectivités, propose **d'assurer le rôle de délégué à la protection des données (DPD)**, de manière mutualisé pour l'ensemble de ses adhérents.

En tant que délégué, SOLURIS aurait la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles. Il informera et conseillera le responsable des traitements, contrôlera le respect du cadre juridique et coopérera avec la CNIL.

Pour s'acquitter de sa tâche, le DPD doit disposer de la liberté d'action et des moyens qui lui permettront de recommander des solutions organisationnelles ou techniques adaptées. Cet accompagnement de SOLURIS comprend des prestations de sensibilisation, de formation et la fourniture de documents et livrables opposables.

Le financement de l'accompagnement de SOLURIS est assuré par le paiement d'une cotisation annuelle majorée de 10% pour les EPCI, soit environ 780 €.

Après avoir exposé les éléments ci-dessus, Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par SOLURIS, et à identifier SOLURIS comme DPO de la Communauté de Communes.

ADOpte A L'UNANIMITE

4. CDG 17 : ADHESION A LA MISSION OPTIONNELLE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT

Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Considérant que le CDG17 propose, dans le cadre de ces prestations optionnelles, la mise à disposition de personnels (contrats) pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires,

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour signer la convention avec le CDG 17.

ADOpte A L'UNANIMITE

5. PROPOSITION SOLURIS MISE EN PLACE DU TIPI (TITRE PAYABLE PAR INTERNET)

Monsieur le Président, informe les membres du Conseil de la proposition de SOLURIS concernant la mise en place du paiement dématérialisé et des éléments concernant les coûts engagés par le Trésor Public. Cette proposition vise à accélérer l'encaissement de la redevance OM.

L'analyse des coûts fait ressortir les éléments suivants :

Soluris :

- Achat module : 4 150.08 € HT
- Prestation accompagnement création facture normée + RIB : 3 163.60 € HT
- Maintenance : 830.02 € HT

Trésor Public :

Les frais de commission CB pour un paiement CB via TIPI sont :

- paiement inférieur à 30€: 0,03€ + 0,20% du montant de l'opération
- paiement supérieur ou égal à 30€: 0,05€ + 0.25% du montant de l'opération

Donc

- 8300 factures « de plus de 30 € » soit $8\,300 \times 0.05 + 200 \times 0.03 : 415 + 0.25\%$ du total soit
 - o $415 \text{ €} + 103.75 \text{ €} = \mathbf{518.75 \text{ € HT}}$
- $200 \times 0.03 + 0.20\%$ du total soit = $6 \text{ €} + 1.20 \text{ €} = \mathbf{7.20 \text{ €}}$ - Soit un total « TP » de **525.95 € HT**

Soit un **coût de mise en place** de 8 143.70 € HT + 525.95 € HT soit un total de **8 669.65 € HT** et un **coût annuel** de **1 355.97 € HT**.

REFUS A L'UNANIMITE

6. VENTE (ANCIEN) BUS ROUL'COCCINELLE

Monsieur le Président rappelle que la collectivité a investi dans un nouvel équipement pour la halte-garderie Roul'Coccinelle durant l'été 2018. Il convenait de trouver une solution pour le camion utilisé précédemment. Le Garage Renault GUIBERT de Marsilly a fait une proposition à hauteur de 8 500 € net vendeur.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Conseil pour effectuer la vente.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. FLOW VELO

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la convention de partenariat signée pour une période de 2 ans 2017-2018 entre les 10 autres EPCI, 3 départements et la Région Nouvelle-Aquitaine a pour objectifs :

- l'amélioration de l'infrastructure
- la promotion de l'itinéraire au-delà du territoire national
- développer le service aux usagers et la labélisation de la marque « accueil vélo »
- développer les outils d'observation

Une nouvelle convention de partenariat est proposée pour 4 ans de 2019 à 2022 dont la participation financière de la collectivité s'élèvera à 5075€ / an.

Les travaux des différents COTECH (Comités Techniques infrastructures, services aux usagers) ont permis d'établir un bilan et des perspectives :

Concernant les aspects communication :

- La Flow vélo a bénéficié d'un reportage multimédia durant le mois de Septembre, prochainement disponible pour les partenaires.
- Un site internet www.laflowvelo.com est actuellement en ligne, une 2ème version améliorée est en cours de finalisation.
- Deux éditions sont en cours de négociations (Chamina sortie prévue en 2019 et Ouest France sortie prévue en 2020) type « guide du Routard »
- La mise en place d'une lettre d'information auprès du grand public et des professionnels du tourisme via le site internet sera effective début 2019,

Concernant le Cotech « Services »

- Ce COTECH a sollicité les partenaires pour recenser les services existants sur l'itinéraire et définir les pistes d'amélioration,
- La Flow Vélo dispose aujourd'hui de 3 stations de comptage dont 2 sont connectées avec la plateforme nationale de fréquentation. Dans ce contexte, les COTECH et services de la région NOAQ doivent établir une stratégie d'implantation définissant les objectifs et la méthodologie de pose qui en découle. La Communauté de Communes s'est positionnée afin d'en avoir un sur le territoire.

Concernant les travaux du site de Port à Clou

Pour des questions de sécurité, la départementale 128 sur 1,350 kms (route fréquentée et dangereuse) va bénéficier de travaux d'aménagement consistant à rejoindre deux portions de chemins communaux sur la commune de Port d'Envaux.

Le bornage est effectué et l'acquisition des parcelles est en cours de finalisation.

Les travaux consistent en la réhabilitation/création de chemins en calcaire sur 755 mètres linéaire et la création d'une estacade en bois de 85 mètres de long et 3 mètres de large afin de franchir « le Troquant » en zone Natura 2000. L'ouverture du boisement a fait l'objet de l'intervention d'une société de traction animale afin de dégager l'emprise nécessaire au projet.

La période des travaux n'étant autorisée par arrêté préfectoral que du 1er octobre au 31 décembre, et suite aux conditions météorologiques, les travaux reprendront à partir du 1er octobre 2019.

Concernant le site de L'Houmée

L'itinéraire de la Flow Vélo passant par le village de l'Houmée à La Vallée doit faire l'objet d'une étude de sécurisation. Le service départemental des infrastructures (DI) a proposé un aménagement répondant aux exigences de sécurité.

Une convention tri partite entre la Commune, le Département et la CdC va nous être proposée pour la réalisation de travaux fin 2019.

8. BOUCLES LOCALES

Monsieur le Président informe les membres que, parallèlement à l'amélioration des services de la Flow Vélo, un projet de boucles cyclables connectées à cette dernière a été présenté à la commission tourisme du 20 novembre 2018.

Le projet se décline de la manière suivante :

- Les communes concernées ont reçu une convention afin de valider le tracé,
- Un autre niveau de validation communale concernant l'implantation de la signalétique et le jalonnement est à venir courant février,
- Des commissions de travail valideront en début d'année les travaux et la fourniture des éléments de signalétique afin de budgétiser l'opération.

Cette opération a été retenue en opportunité dans le programme LEADER à hauteur de 20 000 €. Elle rentre également dans le *Schéma Départemental Véloroutes Voies Vertes* pouvant bénéficier d'un soutien départemental à hauteur de 30%. Les services de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Etat vont être également sollicités.

9. PROJET PONTON-CALE DE CRAZANNES : PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil les conditions de la prise de compétence tourisme au niveau intercommunal en particulier l'impact sur la création de nouveaux équipements touristiques.

La Commune de Crazannes ayant identifié un besoin de ponton et de cale de mise à l'eau depuis une dizaine d'année, répondant ainsi aux attentes et problématiques de la plaisance, de la pêche et des contraintes environnementales,

Monsieur le Président informe également que l'Etat a été sollicité dans le cadre du contrat de ruralité (DETR et DSIL) et soumet à l'approbation des membres du Conseil le plan de financement suivant :

	CHARGES		PRODUITS
Etude	42 000 €	Etat detr - 25%	57 486 €
Installation chantier	22 000 €	Etat dsil - 25%	57 486 €
Ponton	57 192,65 €	Département 17- 30%	68 984 €
Rampe mise a l'eau	39 638,25 €	Autofinancement	45 989,53 €
Equipements	44 600 €		
Divers	24 514,63 €		
TOTAL	229 945,53 €	TOTAL	229 945,53 €

ADOpte A L'UNANIMITE

10. GEMAPI : CREATION ET FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT MIXTE SMCA

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que l'arrêté Préfectoral portant création du Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) est sorti.

De plus, il indique aux membres du Conseil que l'assemblée constitutive aura lieu en début d'année 2019 et que les modalités déjà explicitées lors de précédents conseils sont toujours respectées.

Ainsi, la programmation de travaux fonctionnera par sous-bassins et c'est uniquement l'ensemble des EPCI composant chaque sous bassin qui sera décisionnaire.

D'autre part, une étude, programmée initialement sur 2019-2020 sera lancée dès 2019 et les travaux ne seront envisagés qu'à partir de fin 2020 voire 2021.

L'ensemble des coûts indiqué lors de la présentation pour l'instauration de la taxe GEMAPI est respecté et le budget de 52 433 € (environ) correspondant à 2.87 € par habitant est suffisant.

Cependant, Monsieur le Président indique la vigilance à apporter sur les aides de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

11. REGLEMENT OM

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le nouveau règlement des Ordures Ménagères, qui se trouve en annexe du dossier.

12. EVOLUTION TARIFS OM PAR HABITANT

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la situation complexe de Cyclad liée à un contexte externe qui ont amené les dirigeants à proposer une augmentation de 2 € par habitant à partir de 2019. La proposition a été refusée par le Comité Syndical et reportée à l'année 2020.

Cependant, Monsieur le Président souhaite transmettre aux membres du Conseil les impacts identifiés par Cyclad :

« - L'indice gazole a augmenté de plus de 20% depuis un an (outre le poste carburant il impacte également la plupart de nos marchés),

- L'évolution de la TGAP : + 1 eur/t pour l'enfouissement en 2019
- Baisse attendue des prix des matériaux et plus particulièrement sur le flux « gros de magasin », les Journaux Revues Magazine et l'acier. En effet, depuis la fin du premier trimestre 2018, on constate que les cours de reprise des fibreux s'effondrent littéralement à cause de plusieurs phénomènes géopolitiques que nous ne maîtrisons pas et sur lesquels nous avons aucune visibilité :
- Réduction des tonnages et fermeture du marché Chinois depuis le 7 novembre et jusqu'à la fin de l'année sur la reprise de matériaux fibreux. Ces faits ont des conséquences relativement importantes sur le prix de la matière et sur la demande mondiale. En effet, la Chine est le plus grand importateur de matériaux fibreux : 65% de la production mondiale des tonnages de fibreux à recycler.
- Surcapacité d'offre de fibreux pour les papeteries : les capacités de production européennes ne sont pas adaptées pour absorber les tonnages de fibreux à recycler mis sur le marché,
- Les papeteries européennes modifient complètement la qualité des matières acceptées : ils acceptent en priorité une haute qualité de matière c'est à dire en priorité les fibreux industriels.
- Projet de la Chine : ne plus importer de matières à recycler sur son territoire (papier/carton, plastique) mais importer directement de la matière première secondaire même si cela aura pour eux un coût relativement important.
- Taxation supplémentaire des aciers et aluminium menée par les Etats Unis perturbe fortement le marché des aciers et métaux.
- Ces dernières années, le marché des fibreux était maintenu haut grâce à la demande Chinoise : les papetiers européens et français s'alignaient sur les prix de reprise Chinois
- Augmentation du coût des exutoires d'enfouissement : au-delà de l'augmentation de la part du carburant dans leur fonctionnement les dépassements de tonnages de leurs autorisations ne sont plus autorisés. En cas de manquement une TGAP à 150 eur/t leur est appliquée. A cela s'ajoute une légère reprise économique (donc de production de déchets) qui vient saturer les sites. Enfin, à l'horizon 2025 les objectifs de la loi sont de réduire de 50% les quantités enfouies. Les fermetures de sites des dernières années conjuguées à cette reprise économique entraînent une pénurie et un renchérissement de cette solution de traitement estimée à +15%.
- Un travail prospectif a été réalisé par les élus en 2018 pour anticiper la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). En effet, la trajectoire annoncée augmenterait cette taxe d'environ 1,9 M d'euros pour l'année 2025 soit une répercussion de près de 8 €/hab/an. Les pistes d'optimisation portent sur la mise en place du tri à la source des biodéchets. Trois tests sont en cours sur le territoire pour déployer à court terme ces solutions.

Donc pour contenir cette hausse des cotisations il nous faudra investir dans ces nouveaux modes de collecte. Cyclad continuera donc à se porter candidat auprès des partenaires (Eco-organismes, ADEME) pour bénéficier de soutiens financiers. »

13. DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Conseil les ouvertures de crédits suivantes en dépenses et recettes :

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
2051 - 69	Achat logiciel	900			
2317 - 63	Travaux voirie St Porchaire	2 400	021	Prélèvement de la section fonctionnement	3 550
2183 - 42	Achat téléphone	250			
TOTAL		3 550	TOTAL		3 550
DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
023	Virement à la section investisist	3 550			
60612	Electricité	2 100			
60622	Carburants	1 300			
6064	Fournitures administratives	800			
6068	Autres matières et fournitures	1 500			
615231	Entretien voirie	11 500			
6156	Maintenance	2 600			
6261	Affranchissement	1 000			
6288	Autres services extérieurs	73 000			
6336	Cotisations CDG	900			
6338	Cotisation Urssaf	50			
64118	Autres indemnités	1 700			
64131	Rémunération	200			
6453	Cotisations caisse retraite	4 500			
6533	Cotisations retraite élus	50			
65548	Contributions Cyclad	1 200			
65733	Subventions Dépt	600			
67441	Subvention budget annexe	15 755.10			
6761	Différence sur réel	4 900			
678	Autres charges exceptionnelles	- 127 155.10			
TOTAL		0	TOTAL		0

ZAC CHAMP BOUCHET

Annule et remplace la DM1 du 26/09/2018

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
21538	Autres réseaux	31 510.21	13251	GFP de rattachement	15 755.11
			168751	Versement du BP	15 755.10
TOTAL		31 510.21	TOTAL		31 510.21

ADOpte A L'UNANIMITE

14. QUESTIONS DIVERSES

Tourisme

Topo guide - Le topo-guide des "Promenades et Randonnées en SAINTONGE ROMANE", regroupant 38 fiches individuelles, édité en 2012 sur initiative du Comité de randonnée pédestre et avec l'appui du Pays de Saintonge Romane est épuisé.

Le comité de randonnée pédestre a donc sollicité la CDA de Saintes et la CDC de Gémovac lors d'une réunion qui s'est déroulée le mercredi 10 décembre dans les locaux de la CDA.

Cette première réunion a vu se dégager certaines idées :

- Certaines fiches vont être retirées : « Sablonceaux » rattachée au Pays Royannais et « Romegoux au fil du Bruant » en raison de l'impraticabilité du circuit liée aux inondations et le caractère privé du cheminement,
- En remplacement, une fiche de notre territoire est à définir ainsi qu'une fiche « double » permettant de mettre en évidence les GR360 et GR4 avec des randonnées par étapes.

Pour rappel, les circuits de randonnées de ce TOPOGUIDE ne sont pas en ligne sur internet.

L'édition de ce topo guide a une diffusion qui est assurée par la société GESTE sur l'ouest de la France.

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la demande du Comité Départemental qui sollicite une aide (le logo des 3 collectivités sollicitées apparaîtra sur la pochette) de 360 € pour la réalisation et la diffusion de 2000 exemplaires dont des exemplaires gratuits pour les mairies et intercommunalités.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Taxe de séjour – Modification de la délibération 78-2018

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil la modification de l'**Alinéa 4. Modalités de perception par les hébergeurs et plateformes numériques intermédiaires de paiement :**

Les périodes de versements suivantes : semestrielles (juin et décembre)

Les versements auront lieu auprès de la trésorerie de Saint-Porchaire.

Par

Alinéa 4. Modalités de perception par les hébergeurs et plateformes numériques intermédiaires de paiement

Les périodes de versements suivantes : 3 fois par an (juin, octobre et janvier de l'année N+1)

Les versements auront lieu auprès de la trésorerie de Saint-Porchaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

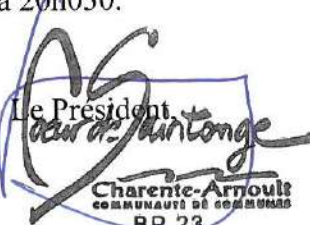
Subventions aux associations – Suite à l'exposé de Monsieur Mayau, Président de la commission Association et Madame Barret, membre de ladite commission concernant la non prise en compte des licenciés de l'association Aéro Model Club de Pont l'Abbé d'Arnoult, et considérant que l'AMC rempli tous les critères liés à cette subvention,

Monsieur le Président soumet aux membres du Conseil le soutien pour les 12 licenciés de ce club, soit une somme totale de 360 € pour l'année 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h030.

Fait à Saint-Porchaire, le 19 décembre 2018.


Le Président
Pays de Saintonge
Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17121 SAINT-PORCHAIRE
SYLVAIN BARRECLOD